

PROCES - VERBAL 6/2011

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2011 A 20H00

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
• Présences, procès-verbaux des 22 et 29 juin 2011	2
• Communications du Bureau	3 - 5
• Communications de la Municipalité	5
• Ordre du jour :	5 - 7
- Assermentation de 10 Conseillers communaux	7
- Election d'une scrutatrice suppléante	7
- Election d'un membre et d'un membre suppléant à la Commission des finances	8
- Election d'un membre et d'un membre suppléant à la Commission de gestion	8
- Election d'un membre et d'un membre suppléant à la Commission d'urbanisme	8
- Election d'un membre et d'un membre suppléant à la Commission des affaires régionales et intercommunales	8
- Election de deux membres et d'un membre suppléant à la Commission des pétitions	8 - 9
- Election d'un représentant de Pully au sein du Conseil Intercommunal de l'association de communes "Sécurité Est Lausannois"	9
- Postulat de l'UDC sur la stratégie globale des Musées de Pully	9 - 11
- Préavis 09/2011 Création d'une unité d'accueil (UAPE) pour écoliers au collège de Fontanettaz	11 - 12

- Préavis 10/2011 Autorisations générales et compétences financières accordées à la Municipalité par le Conseil communal pour la législature 2011-2016 12 - 17
- Préavis 11/2011 Autorisation de plaider 17 -18
- Propositions individuelles
 - Monsieur Gérard MIELI
Calendrier projet d'aménagement 18 -19
- Divers
 - Madame Annie MUMENTHALER
Ligne directrice pour les 5 ans à venir 19
 - Madame Annie MUMENTHALER
Cendriers 19 - 20
 - Monsieur Stéphane COENDOZ
Gymnaestrada 20
 - Madame Catherine CORFÙ BARACCHINI
Clocher de l'église de Chantemerle 21

A 20h00, le Président invite les Conseillères et Conseillers à prendre place pour permettre à la secrétaire de procéder à l'appel. Il leur souhaite la bienvenue à la première séance du Conseil communal de cette nouvelle législature. Il y a alors 74 présents, rejoints par 10 nouveaux membres assermentés ce jour et 2 retardataires. Le quorum est atteint. Le Président ouvre officiellement cette séance, conformément à l'article 61 du règlement du Conseil en demandant la bénédiction de Dieu pour les travaux de notre assemblée.

Les 13 Conseillères et Conseillers suivants se sont excusés auprès du Président ou de la secrétaire du Conseil : Mmes Karine CHEVALLAZ, Lucienne VASSEROT, Christine SOERENSEN, Valérie ANGLARD, Maricica BIAYI, Marie-Laure THEVOZ, Anne VIREDAZ FERRARI, MM. Pierre ZAPPELLI, Philippe WEBER, Marcel PASCHE, François KHOSROV, Bernard THILO, Eric STIERLI. Pour Monsieur Marcel PASCHE il a été hospitalisé lundi soir pour des problèmes cardiaques. Jean-Marc PASCHE a écrit au Président que le pronostic est bon et au nom du Conseil communal le Président aimerait lui adresser nos meilleurs vœux pour un prompt rétablissement et lui dire que nous nous réjouissons d'ores et déjà de le retrouver parmi nous lors d'une prochaine séance.

Madame Irène GARDIOL et Monsieur Roland du BOIS se sont annoncés avec un peu de retard.

Les personnalités suivantes se sont fait excuser :

M. Jacques HALDY, député ; M. Philippe MODOUX, député ; M. Jean-François THONNEY, Syndic honoraire.

Le Président a le plaisir de saluer les représentants de la presse qui nous font l'honneur de suivre

nos débats. Je cite Madame Marie NICOLLIER de 24 HEURES et Madame Nina BRISSOT-CARREL du Régional et Monsieur DETRAZ.

Le Président voit aussi la présence d'un nombreux public et les remercie pour l'intérêt qu'ils témoignent aux discussions et délibérations de notre Conseil.

Le Président rappelle au Conseil que les procès-verbaux de nos séances des 22 juin et 29 juin 2011 étaient à disposition des Conseillères et des Conseillers une demi-heure avant la séance.

Le Président demande si quelqu'un demande la lecture totale ou partielle. Ce n'est pas le cas. Le procès-verbal est donc adopté d'office.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Je suis certain que tout le monde a entendu, avec tristesse, l'annonce du décès subit, à l'âge de 59 ans, de notre Conseiller d'Etat Monsieur Jean-Claude MERMOUD. J'ai reçu la communication officielle le mardi 6 septembre, à laquelle j'ai répondu en adressant mes plus sincères condoléances. Afin de témoigner une fois encore toute notre sympathie, je vous invite à vous lever et à respecter une minute de silence.

Monsieur le Municipal Daniel MARGOT m'a transmis pour information au Conseil une lettre de Monsieur l'ancien Municipal Jean-François MAIRE et de l'ancien Syndic Monsieur Jean-François THONNEY que je vais vous lire avec plaisir : Celle de Monsieur Jean-François Maire qui date du 29 juin 2011 « *Monsieur le Président, La très belle cérémonie qui a marqué le 22 et le terme de la législature 2006-2011 m'a beaucoup touché. Je tiens à remercier le Conseil communal pour l'accueil fait à mes propos et pour le magnifique cadeau que vous m'avez remis en son nom. On ne pouvait choisir mieux pour un fervent admirateur de Charles-Ferdinand RAMUZ. Je souhaite bonne chance et bon travail aux membres du nouveau Conseil et vous exprime, une fois encore, ma très sincère reconnaissance. Jean-François Maire.* La deuxième lettre signée de Monsieur Jean-François THONNEY datée du 28 juin 2011 « *Monsieur le Président. Je tiens à vous remercier pour les propos que vous avez tenus à mon égard lors de la dernière séance du Conseil communal. Après plus de 9 ans passés à la tête de la Municipalité comme Syndic, il est temps de transmettre le témoin. Je le fais libre de ma décision, mais surtout dans des conditions quasi idéales ; finances publiques restaurées ; administration communale restructurée et projets ambitieux et motivants. A la nouvelle équipe, dont vous faites partie, de trouver ses marques et une cohésion qui fait qu'une Municipalité peut agir sereinement et efficacement, ce sont les vœux que je forme pour vous et vos collègues. Un grand merci pour le cadeau souvenir qui à chaque usage me rappellera un mandat que j'ai rempli avec passion et fierté. Mes salutations cordiales, distinguées. Jean-François THONNEY.*

Le Président a reçu encore deux lettres qui ont été adressées à la Municipalité et au Conseil communal. Il commente ces lettres et précise qu'elles sont à disposition des membres du Conseil.

La première est du 2 juillet 2001 de Monsieur et Madame Claude et Monika JATON qui concerne la réaffectation de la parcelle n° 1942 du cadastre communal, conformément au plan de quartier « Les Liaudes ». Cette lettre demande de respecter et de faire respecter ce plan de quartier. Il y a le rappel d'une autre lettre de novembre 2010 qui demande de faire respecter la légalité du plan de quartier et qui se base sur une interpellation de novembre 1998. Madame et Monsieur JATON se sentent indignés, car la réaffectation de cette parcelle en dépôt pour les services communaux en bas de l'impasse du chemin du Liaudoz est contraire au plan de quartier adopté par le Conseil communal en 1987 et également par le Conseil d'Etat en 1988.

Toujours sur le même sujet, j'ai reçu une lettre datée du 7 juillet 2011 de Madame la Conseillère Monique BOLOGNINI qui reprend un peu la thématique et sollicite une réponse aux trois questions suivantes :

1. L'utilisation de la parcelle 1942 en tant que dépôt communal a-t-elle fait l'objet d'une mise à l'enquête ? Notamment en ce qui concerne les aménagements réalisés 1998 et 2000 ?
2. Si tel est le cas, y a-t-il eu décision modifiant l'affectation de ladite parcelle dans le cadre du plan de quartier ?
3. Dans la négative, s'agissant d'une utilisation « provisoire » quand cet espace sera-t-il rendu à son affectation telle que définie dans le plan de quartier ?

Puis elle remercie la Municipalité pour l'attention qu'elle portera à sa requête et ensuite les salutations.

1.2. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

J'ai l'immense plaisir de vous informer que nos collègues Karine et Jean-Marc CHEVALLAZ sont les heureux parents d'une petite fille nommée Maïla. Toutes nos félicitations à la maman et au papa.

Le Conseil applaudit.

1.3. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

Le 10 juillet il y a eu la manifestation « Gymnaestrada 2011 » un rassemblement de 23'0000 gymnastes à Lausanne. Pully a accueilli la délégation du Portugal. Le Bureau du Conseil a été représenté par Madame la Conseillère Claire-Lise TILLE. Un grand nombre d'habitants de Pully ont donné bénévolement de leur temps pour que tout se passe de manière optimale. Le Bureau du Conseil tient à saluer et à remercier toutes ces personnes qui ont œuvré pendant ces 10 jours, ainsi que le Comité d'organisation qui a su mener à bien cette grande manifestation.

Le 1^{er} août 2011 dès 05h00 du matin, j'étais présent à la Diane avec le Corps de musique de Pully. En soirée, repas et célébration officielle de la Fête nationale au port de Pully.

Le mercredi 17 août dès 18h00 semaine du soir du club nautique de Pully, bien organisée par son président Monsieur Luc THETAZ.

Le mercredi 24 août 2011 dès 11h00 un moment d'amitié au port de Pully avec les

candidats libéraux du district de Lavaux-Oron, et la participation des Paysannes Vaudoises, du chœur « Les Romands » et de la Confrérie des Pirates d'Ouchy.

Pour rappel le 23 octobre, c'est d'ici cinq semaines les élections au Conseil national. Le Canton de Vaud a droit à 18 Conseillers nationaux. A Pully, il y a sept candidats, que je salue pour cet engagement et je les recommande à vos suffrages. Un petit geste de solidarité qui peut être très important. Je vous les cite : Monsieur Mathias EGG pour le parti évangélique vaudois ; Monsieur François MONNEY pour la parti bourgeois démocratique ; Madame Lina LIO pour le parti Vert'Libéral ; Monsieur Fathi DERDER pour le parti Libéral ; Monsieur Yannick ROCHAT pour les jeunes Verts ; Madame la Conseillère Lydia MASMEJAN et Monsieur le Conseiller Nicolas LEUBA pour le parti Libéral.

Le vendredi 26 août à 18h00 partie officielle de la fête de l'aviation 2011 au Musée Olympique à Lausanne-Ouchy. A l'occasion aussi du 100^{ème} anniversaire de l'aéroport de Lausanne-Blécherette.

Le dimanche 4 septembre à 17h00, concert pour l'inauguration de cinq nouvelles cloches du carillon de Chantemerle, il y aura ainsi 24 cloches. C'est unique dans le Canton de Vaud un carillon mécanique de 24 cloches. Il y en a cinq ou six en Suisse. Cette inauguration était aussi animée par le Corps de musique de Pully.

Le jeudi 8 septembre à 18h00 cérémonie à la grande salle de Belmont pour la mise en place des autorités du Conseil Intercommunal de l'association « Sécurité Est-Lausannois » sous la présidence de Monsieur le Préfet Jean-François CROSET. Notre Syndic Monsieur Gil REICHEN a été élu président du Comité de direction et je lui adresse encore nos félicitations.

Le samedi 10 septembre, revue cantonale du Service de Défense Incendie et Secours à Belmont le matin et à Pully l'après-midi avec démonstrations, exercices d'engagement tout à fait extraordinaires et très bien organisés par le commandant capitaine Jean-Louis SCHLAEFLI qui était au terme de son mandat, et par le capitaine Yann TORNARE qui est devenu le nouveau commandant lors de la cérémonie officielle. C'étaient des moments intenses, solennels et des allocutions émouvantes comme celle de notre Municipal Martial LAMBERT.

Mardi 13 septembre à 18h00 réception des personnes et des familles naturalisées suisses et bourgeois de Pully au jardin du Musée.

2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Syndic :

Pas de communication particulière, si ce n'est, comme de coutume pour vous signaler ce qui a été déposé sur vos tables, une série de communications. Une qui traite des objets traités en Municipalité lors de la fin de la législature précédente. Un bouclage de préavis sur l'achat d'un véhicule pour le SDIS. Une communication sur le cinéma CityClub de Pully et puis enfin une information sur la mise à disposition de documents à l'attention du Conseil communal. Documents qui avaient été remis sous forme de papier au début de la législature précédente qui seront comme indiqués dans la communication

mis sur le site Internet de la commune par souci de simplification vu le volume de ces différentes informations. Je relève simplement que pour les personnes qui auraient une allergie à l'informatique, ils peuvent s'adresser au Greffe et obtenir les différents documents sous forme papier.

3. **ORDRE DU JOUR**

Le Président rappelle que chacun a reçu l'ordre du jour dans les délais requis. Il annonce deux modifications au point 1, il s'agit d'assermentation et non d'élection. Au point 13, le préavis 12/2011 a été renvoyé à notre prochaine séance du 12 octobre 2011. Ce préavis demande une étude complémentaire concernant la faisabilité de la modification du statut de la secrétaire du Conseil communal. Le Président soumet aux membres du Conseil pour approbation l'ordre du jour ainsi modifié suivant :

1. **Assermentation** de deux Conseillères communales et de neuf Conseillers communaux, Mesdames Valérie BORY-BEAUD, Les Verts ; Ludivine VALLOTTON, Vert'Libéral ; Messieurs Olivier BURNET, Radical ; Jean-Paul CHAPUIS, Libéral ; Léopold CORDEY, Libéral ; Jean-Luc DUVOISIN, Radical ; Marc EHRlich, Radical ; Richard GOLAY, Les Verts ; Jean-Marc PASCHE, Union Pulliérane ; Jean-Blaise PASCHOUD, Socialiste ; Louis SCHNEITER, Les Verts.
2. **Election** d'un(e) scrutateur(trice) suppléant(e)
3. **Election** d'un membre et d'un membre suppléant à la Commission des finances
4. **Election** d'un membre et d'un membre suppléant à la Commission de gestion
5. **Election** d'un membre et d'un membre suppléant à la Commission d'urbanisme
6. **Election** d'un membre et d'un membre suppléant à la Commission des affaires régionales et intercommunales
7. **Election** de deux membres et d'un membre suppléant à la Commission des pétitions
8. **Election** d'un représentant de Pully au sein du Conseil Intercommunal de l'association de communes « Sécurité Est Lausannois »
9. **Postulat de l'UDC sur la stratégie globale des Musées de Pully**
10. **Préavis 09/2011 Création d'une unité d'accueil (UAPE) pour écoliers au collège de Fontanettaz**

Président : Monsieur Dominique FAVRE
 Membres : Mesdames Valérie ANGLARD, Anita BONJOUR, Karine CHEVALLAZ, Catherine CORFÙ BARACCHINI, Irène GARDIOL, Christine SÖRENSEN, Messieurs Jean-Philippe CLAVEL, Mathias FERNANDEZ

11. Préavis 10/2011 Autorisations générales et compétences financières accordées à la Municipalité par le Conseil communal – Pour la législature 2011 – 2016

Présidente : Madame Edna CHEVALLEY
Membres : Messieurs Philippe DIESBACH, Carlos GUILLEN, Pierre-William LOUP, Marcel PASCHE, Christian POLIN, Eugène ROY, Bernard THILO, Philippe WEBER

12. Préavis 11/2011 Autorisation de Plaider

Présidente : Madame Madeleine BAUMANN
Membres : Madame Lucienne VASSEROT, Messieurs Jean-Robert CHAVAN Steve MARION, Fabio OLIOSI, Richard PFISTER-CURCHOD, Pierre-Laurent ROCHAT, Philippe SCHMID, Alexandre TOLOU

13. Propositions individuelles

14. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3.1. Assermentation de onze Conseillers communaux

Monsieur Jean-Luc DUVOISIN est retenu à l'étranger et sera donc assermenté lors de notre prochaine séance. Ce sont en conséquence dix nouveaux Conseillers communaux qui vont maintenant être assermentés.

Selon l'article 9, alinéa 1, les membres du Conseil et de la Municipalité absents le jour de l'installation ou élus après le renouvellement intégral, sont assermentés devant le Conseil par son président, qui en informe le Préfet. Nous pouvons procéder à l'assermentation de Mesdames Valérie BORY-BEAUD, Les Verts ; Ludivine VALLOTTON, Vert'Libéral ; Messieurs Olivier BURNET, Radical ; Jean-Paul CHAPUIS, Libéral ; Léopold CORDEY, Libéral ; Marc EHRlich, Radical ; Richard GOLAY, Les Verts ; Jean-Marc PASCHE, Union Pulliérane ; Jean-Blaise PASCHOUD, Socialiste ; Louis SCHNEITER, Les Verts. Le Président prie Monsieur l'huissier de faire entrer les nouveaux Conseillers et il demande à l'assemblée de se lever. Selon l'article 5 de notre règlement avant d'entrer en fonction, les membres du Conseil prêtent serment. Le Président lit ce serment : « *Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer* ». Après lecture du texte officiel par le Président et à l'appel de leur nom, ils prêtent serments. Ils sont alors félicités par le Président qui les invite à prendre place au sein de leur groupe. Mais auparavant, la secrétaire leur remet leur brevet, ainsi que le règlement du Conseil communal.

Le Conseil applaudit.

Le Président passe aux diverses élections.

Pour rappel, lors de l'installation des autorités de Pully le 29 juin 2011 le Conseil a admis à l'unanimité et exceptionnellement de garder vacant différents postes dans les diverses commissions, puisque les candidats titulaires étaient dans l'impossibilité d'être présent le jour de l'installation des autorités pulliéranes.

3.2. Election d'un(e) scrutateur(trice) suppléant(e)

Il avait été proposé, lors de la séance du 29 juin, Madame la Conseillère Ludivine VALLOTTON, Vert'Libéral. Le Président demande s'il y a des modifications. Ce n'est pas le cas.

Madame la Conseillère Ludivine VALLOTTON est élue scrutatrice suppléante par acclamation. Elle est félicitée par le Président.

3.3. Election d'un membre et d'un membre suppléant à la Commission des finances

Il avait été proposé Monsieur le Conseiller Jean-Blaise PASCHOUD, socialiste, en tant que membre et Monsieur le Conseiller Jean-Paul CHAPUIS, libéral, en tant que membre suppléant. Le Président demande s'il y a des modifications. Ce n'est pas le cas.

Messieurs les Conseillers Jean-Blaise PASCHOUD et Jean-Paul CHAPUIS sont élus en tant que membre et membre suppléant à la Commission des finances par acclamation. Ils sont félicités par le Président.

3.4. Election d'un membre et d'un membre suppléant à la Commission de gestion

Il avait été proposé Madame la Conseillère Valérie BORY BEAUD, les Verts, en tant que membre et Monsieur le Conseiller Richard GOLAY, Les Verts, en tant que membre suppléant. Le Président demande s'il y a des modifications. Ce n'est pas le cas.

Madame la Conseillère Valérie BORY BEAUD et Monsieur Richard GOLAY sont élus en tant que membre et membre suppléant à la Commission de gestion par acclamation. Ils sont félicités par le Président.

3.5. Election d'un membre et d'un membre suppléant à la Commission d'urbanisme

Il avait été proposé Monsieur le Conseiller Olivier BURNET, radical, en tant que membre et Monsieur le Conseiller Louis SCHNEITER, les Verts, en tant que membre suppléant. Le Président demande s'il y a des modifications. Ce n'est pas le cas.

Messieurs les Conseillers Olivier BURNET et Louis SCHNEITER sont élus en tant que membre et membre suppléant à la Commission d'urbanisme par acclamation. Ils sont félicités par le Président.

3.6. Election d'un membre et d'un membre suppléant à la Commission des affaires régionales et intercommunales

Il avait été proposé Monsieur le Conseiller Léopold CORDEY, libéral, en tant que membre et Monsieur le Conseiller Marc EHRLICH, radical, en tant que membre suppléant. Le Président demande s'il y a des modifications. Ce n'est pas le cas.

Messieurs les Conseillers Léopold CORDEY et Marc EHRLICH sont élus en tant que membre et membre suppléant à la Commission des affaires régionales et intercommunales par acclamation. Ils sont félicités par le Président.

3.7. Election de deux membres et d'un membre suppléant à la Commission des pétitions

Il avait été proposé Monsieur Jean-Luc DUVOISIN en tant suppléant, mais Monsieur le Conseiller Jean-Luc DUVOISIN est à l'étranger, par conséquent son élection est reportée à la prochaine séance. Par contre il avait été proposé Madame la Conseiller Valérie BORY BEAUD et Monsieur le Conseiller Richard GOLAY, tous deux du groupe les Verts.

Madame la Conseillère Valérie BORY BEAUD et Monsieur le Conseiller Richard GOLAY sont élus membres de la Commission des pétitions par acclamation. Ils sont félicités par le Président.

3.8. Election d'un représentant de Pully au sein du Conseil Intercommunal de l'association de communes « Sécurité Est Lausannois »

Il avait été proposé Monsieur le Conseiller Jean-Marc PASCHE, de l'Union Pulliérane. Le Président demande s'il y a une modification. Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Conseiller Jean-Marc PASCHE est élu représentant de Pully au sein du Conseil Intercommunal de l'association de communes « Sécurité Est Lausannois » par acclamation. Il est félicité par le Président.

3.9. Postulat de l'UDC sur la stratégie globale des Musées de Pully

Le Président rappelle que le postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport. Le postulat n'a pas d'effet contraignant.

Le Président invite Monsieur le Conseiller Ernest HUNZIKER à venir lire sa proposition.

Tout le monde ayant reçu et ayant pu prendre connaissance de ce postulat je m'abstiens de le lire. A moins que quelqu'un le demande. Il s'agit bien ici d'une réflexion que nous demandons à la Municipalité sur sa vision future pour l'avenir des Musées de Pully. C'est pour cela que nous demandons au Conseil qu'une commission ad hoc soit nommée afin de statuer sur le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

A ce stade des opérations le Président demande à la Municipalité, selon l'article 69, alinéa 1, si souhaite s'exprimer.

Monsieur le Syndic demande la parole :

Je crois que ce n'est pas le moment pour la Municipalité de s'exprimer, en tout cas, sur le

fond de proposition. J'aimerais toutefois faire quelques remarques. Ce postulat pose dans son développement des questions sur la gestion des collections du Musée et sur des aspects financiers liés au fonctionnement du Musée. Alors sur ces questions la Municipalité peut parfaitement vous répondre et s'expliquer. Le problème du postulat est plus dans sa forme et dans sa conclusion, puisque le postulat demande d'ouvrir une nouvelle réflexion avec le législatif sur la stratégie de la commune concernant son patrimoine culturel. Alors, déjà cette conclusion est quelque part beaucoup plus large que la problématique du Musée, parce qu'il faudrait définir à quoi on pense quand on parle de patrimoine culturel de la commune. Et surtout, la question d'une réflexion, Mesdames et Messieurs, n'est pas à l'ordre du jour. Vous vous souvenez, pour ceux qui étaient au Conseil lors de la précédente législature, que le Musée et l'avenir du Musée ont fait l'objet d'un préavis de la Municipalité, d'un large débat au Conseil et ce préavis a été soutenu par ce Conseil à une très forte majorité et ce préavis fixait l'avenir du Musée, les lignes de développement du Musée et le cadre de son activité. Donc, je crois qu'à peine trois ans après l'adoption de ce préavis la Municipalité n'envisage pas de rouvrir une réflexion et encore plus difficilement commune avec le législatif puisque ça crée une certaine confusion des rôles. Donc, par rapport à ces, je dirais, imprécisions en tout cas dans la formulation du postulat, qui dans sa conclusion, a plus la teneur d'une motion, la Municipalité se rallierait, le cas échéant, au renvoi de ce postulat à une commission qui pourrait en préciser les intentions.

Monsieur Lilian GEOFFROY demande la parole :

Je tiens à préciser à notre honorable assemblée que le postulat qui vous est présenté est la conclusion logique et légitime des vœux de la Commission des finances qui a l'issue de l'étude du préavis 04/2011 avait manifesté ses désirs auprès du Conseil en ces termes que me permet de vous rappeler : « La commission a relevé l'absence de vision générale des dépenses engagées et des dépenses futures concernent le Musée. Et elle a manifesté la volonté d'obtenir de la Municipalité un plan financier prospectif utile à l'analyse de ce poste ». Je m'étonne, toutefois, du nombre d'interventions programmées, ce soir, par les ardents défenseurs du Musée, alors que notre postulat visait non une remise en cause mais la définition d'une politique future et je pense qu'ils devraient réserver leurs arguments à la commission ad hoc chargée de cette étude.

Monsieur Jean-Paul CHAPUIS demande la parole :

Le postulat qui nous est présenté par l'UDC est assez surprenant dans la mesure où toute la politique de développement des Musées a été largement examinée en 2008, comme vient de le rappeler notre Syndic. Les résultats de ces décisions ont été très positifs. La nouvelle direction des Musées et toutes les personnes qui la soutiennent ont agi avec succès. La fréquentation a augmenté de manière très sensible. Les expositions récentes ont eu un rayonnement bien au-delà de notre commune. La proposition demandant à la Municipalité d'ouvrir une nouvelle réflexion, avec le législatif est une remise en question inutile et dommageable. Ce serait une déstabilisation de ceux qui sont à l'œuvre actuellement. Ils n'en ont pas besoin. Chers collègues nous avons l'ambition de faire de Pully une ville centre à l'est de l'agglomération lausannoise. La dimension culturelle appartient à cette ambition. Nous l'avons atteinte grâce à l'Octogone, pour ce qui est de la musique, de la danse et du théâtre avec la Voirie. Pour les arts plastiques, la peinture, l'archéologique, les Musées de Pully sont en développement de manière réjouissante. Nous avons tout lieu de soutenir le travail accompli actuellement. La méfiance qui se dégage de ce postulat n'est pas justifiée. Je vous invite à vous y opposer.

Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD demande la parole :

Le parti socialiste a discuté de ce postulat au fond et sur le fond il n'était pas d'accord et proposait la non prise en considération. Mais comme le postulant demande que ce postulat soit renvoyé à une commission il suffit qu'un cinquième du Conseil le décide pour que ce soit le cas et qu'une commission puisse se prononcer sur le fond.

Madame Véréna KUONEN demande la parole :

Lors de sa délibération, lundi soir, l'Union Pulliérane a effectivement évoqué les mêmes raisons qui ont été dites tout à l'heure, c'est-à-dire en 2008 on en a largement discuté ici au Conseil concernant l'avenir du Musée. Seulement voilà l'Union Pulliérane était tout à fait favorable à soutenir le préavis de la Municipalité. En fait la politique de l'Union Pulliérane n'a pas changé à ce jour, car il nous semble quand même important de laisser le temps à ce Musée de s'organiser et de se réorganiser surtout que la manière de fonctionner actuellement est plus que réjouissante. Donc, en principe l'Union Pulliérane soutiendra la proposition de la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée le Président clôt la discussion.

Le Président demande si un cinquième des membres présents souhaitent le renvoi de ce postulat à une commission.

19 membres du Conseil sur 88 membres présents sont pour le renvoi de ce postulat à une commission ad hoc.

Le Bureau du Conseil nommera une commission ad hoc lors de sa prochaine séance.

3.10. Préavis 09/2011 Création d'une unité d'accueil (UAPE) pour écoliers au collège de Fontanettaz

Le Président invite Monsieur Dominique FAVRE, président de la commission ad hoc à venir à la tribune pour commenter son rapport.

Monsieur Dominique FAVRE :

Comme vous avez tous reçu le rapport de la commission, je vais uniquement reprendre deux éléments et répéter la conclusion. La commission s'est réunie le 29 août 2011 à la Maison Pulliérane en présence de Madame Maria-Chrystina CUENDET et Monsieur Daniel MARGOT, Municipaux. Ils étaient accompagnés de Madame Christiane LAMBERT, directrice de la fondation pour l'enfance et la jeunesse et Monsieur Alain DELALOYE, chef de service lesquels sont remerciés ici pour leurs précieuses informations apportées dans le débat. La commission était composée de Mesdames Valérie ANGLARD, Anita BONJOUR, Karine CHEVALLAZ, Catherine CORFÙ BARACCHINI, Nicolette PANIZZON et Messieurs Jean-Philippe CLAVEL, Mathias FERNANDEZ, Eugène ROY et le soussigné. Un élément important, en début de la séance Monsieur Daniel MARGOT a relevé deux erreurs de saisie dans le préavis. Je vous prie de prendre note qu'en haut de la page 12 du préavis, il faut remplacer dans le tableau 127'030.- par 78'778.- et 74'463.- par 45'790.-. La commission s'est prononcée sur les trois propositions du préavis : 1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 110'000.00, destiné à lui permettre de procéder à l'aménagement et à la mise en conformité des locaux pour la création d'une Unité d'Accueil pour Ecolier (UAPE) au collège de Fontanettaz et de couvrir les frais d'exploitation pour l'année 2011 ; 2. de

prélever ce montant sur les disponibilités de la bourse communale ; 3. d'accepter l'inscription aux budgets communaux 2012 et suivants des montants tels que décrits sous point 3.2.6. comme incidences financières sur le budget de fonctionnement (couverture de déficit) de la Fondation de l'enfance et de la jeunesse. La commission s'est prononcée en faveur du préavis à l'unanimité et recommande au Conseil communal d'accepter les propositions de la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à une large majorité et une abstention.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion sur le fond et passe au vote des conclusions du préavis 09-2011 qui sont les mêmes que celles du rapport de la commission ad hoc.

Les conclusions du préavis 09-2011 sont acceptées à une large majorité et une abstention.

3.11. Préavis 10/2011 Autorisations générales et compétences financières accordées à la Municipalité par le Conseil communal pour la législature 2011-2016

Le Président invite Madame Edna CHEVALLEY, présidente de la commission ad hoc à venir à la tribune pour commenter son rapport.

Madame Edna CHEVALLEY :

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je dois faire deux petites annonces. Tout d'abord m'excuser auprès de Monsieur Bernard THILO que j'ai oublié de mentionner comme membre de la commission et de corriger le prénom de Monsieur WEBER qui est Monsieur Philippe WEBER. J'ai fait un amalgame des deux. J'ai mis Bernard WEBER et j'ai oublié Monsieur THILO. L'autre remarque est une demande d'excuse pour les multiples fautes de frappe. La commission s'est réunie le lundi soir 5 septembre et j'ai dû faire le rapport le lendemain matin à toute vitesse et je m'y suis prise un peu trop vite, je ne l'ai lu suffisamment attentivement, je vous prie de m'excuser. Je vais remettre un exemplaire corrigé, propre en ordre, comme on dit dans le canton de Vaud et en Suisse à Madame Jacqueline Vallotton pour qu'elle ait un exemplaire tout à fait en ordre. Les personnes qui souhaitent ensuite avoir un exemplaire corrigé pourront le lui demander. Ces remarques faites, j'en viens au vif du sujet. Au début de chaque législature il y a toute une série de demande d'autorisation de la part de la Municipalité. Il y a cinq ans deux d'entre elles avaient été refusées par le Conseil par recommandation de la Commission des finances. Cette année la Municipalité a souhaité les réintroduire, raison pour laquelle vous les retrouvez dans les formulations qui étaient coutumières. La Commission des finances m'a envoyé une lettre avec une proposition d'une série d'amendements, puisque elle-même n'a pas le mandat de faire des propositions d'amendements. Donc vous trouvez les amendements dans le rapport et la commission ad hoc les a acceptés moyennant une toute petite modification de formulation et on peut y

revenir. Pourquoi la Municipalité a-t-elle souhaité de reprendre ces autorisations ? Dans la législature qui s'est terminée récemment la Municipalité avait la possibilité de créer un crédit cadre et cette solution n'a pas été très satisfaisante, selon elle, d'où le retour à ces demandes d'autorisations. Je ne vais pas revenir sur le détail, malgré les fautes de frappe, elles sont quand même dans le rapport. Vous avez pu en prendre connaissance et je pense que l'on pourra discuter sur le fond, puisqu'il y a une demande d'amendement.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Avant d'entamer la discussion sur le fond le Président aimerait quand même indiquer de quelle manière il va procéder. Ce préavis est partagé en cinq sous-chapitres. Il propose donc de suivre l'ordre donné par ce préavis et de discuter celui-ci chapitre par chapitre. Il rappellera les amendements qui ont été faits et acceptés par la Municipalité après. Si au cours de la discussion sur l'un des chapitres un amendement aux conclusions de la Municipalité ou aux conclusions amendées et acceptées par la Municipalité devait être proposé, le Président suggère d'en discuter et de mettre cet amendement aux voix avant de passer à la discussion sur le chapitre suivant. Une fois la discussion, chapitre par chapitre, épuisée, le Président ouvrira une discussion générale avant que nous ne passions au vote sur l'ensemble des conclusions du préavis.

S'il n'y a pas d'opposition à cette manière de faire le Président passe au premier chapitre « Autorisation générale d'acquérir et d'aliéner des immeubles, des droits réels immobiliers, des actions ou des parts de sociétés immobilières » et ouvre la discussion sur ce chapitre.

La parole n'étant pas demandée sur le premier chapitre, le Président clôt la discussion.

Chapitre 2 : « Autorisation générale d'acquérir des participations dans des sociétés commerciales ». Le Président ouvre la discussion sur le chapitre 2.

La parole n'étant pas demandée sur le deuxième chapitre, le Président clôt la discussion.

Chapitre 3 : « Autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles ». Le Président ouvre la discussion sur le chapitre 3.

La parole n'étant pas demandée sur le troisième chapitre, le Président clôt la discussion.

Chapitre 4 : « Octroi des compétences financières dans le but de créer des comptes d'attente pour les frais d'études d'investissements du patrimoine administratif ». Le Président ouvre la discussion sur le chapitre 4 et rappelle que la Commission des finances a fait des propositions d'amendements. Ces amendements ont été acceptés par la Municipalité, ainsi que par la commission ad hoc à l'unanimité. Les amendements ont la teneur suivante :

4. Octroi de compétences financières dans le but **d'engager des crédits d'études pour les dépenses** d'investissements du patrimoine administratif.

4.1. d'autoriser la Municipalité à ouvrir **et engager des crédits d'études relatifs au patrimoine administratif** qui ne pouvaient être prévus au budget de fonctionnement, jusqu'à concurrence de CHF 100'000.00 (cent mille francs) au maximum par cas **avec obligation d'informer immédiatement la Commission des finances et le Conseil communal et ce**, jusqu'à la fin de la législature 2011-2016.

Sur ce point 4.1. il y a une légère modification par rapport à la proposition de la Commission des finances, c'est le terme « obligation » que la Municipalité n'a pas encore accepté. Le Président demande à la Municipalité si elle accepte cette légère modification.

Monsieur le Syndic :

Au fond, la Municipalité se rallie à l'amendement déposé par la commission puisque c'est le seul dont le Conseil discute. Les propositions de la Commission des finances, sont des propositions faites à la commission et au fond n'ont pas à être débattues devant le Conseil. C'est vrai que la Municipalité, dans un premier temps s'est ralliée aux propositions faites par la Commission des finances. Elle se rallie également aux propositions d'amendement faites par la commission ad hoc.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion sur le chapitre 4.

Chapitre 5 : « Autorisation générale pour le placement de capitaux et de liquidités ». Le Président ouvre la discussion sur le chapitre 5. Le Président rappelle que là aussi, aux conclusions soumises à votation pour ce soir sur ce chapitre la commission a amendé la proposition 5.1. comme suit : d'accorder à la Municipalité une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2011-2016, de placer les disponibilités de la Commune auprès d'établissements bancaires, de compagnies d'assurances, de collectivités publiques ou d'entreprises **suisses** et offrant de solides garanties financières. La différence avec la conclusion originale de la Municipalité c'est le terme « établie en ». Cet amendement a été accepté par la Municipalité. Le Président ouvre la discussion sur ce cinquième chapitre et déclare qu'il a reçu de Monsieur le Conseiller Richard PFISTER un amendement pour le chiffre 5.1. qui demande de revenir au texte original proposé par la Municipalité.

Monsieur Richard PFISTER :

Le Préavis 10/2011 a été amendé par la commission ad hoc, sur proposition de la Commission des finances, à son chiffres 5.1. comme vous pouvez lire au bas de la page 2 du rapport de la commission. Il est proposé d'autoriser les placements auprès **d'établissements suisses** et non seulement **établis en Suisse**. Malgré le fait que la Municipalité ait déclaré, probablement par gain de paix, ne pas s'opposer à cet amendement, je vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de revenir au texte initial du préavis et ceci pour deux raisons : 1) La limitation aux seuls établissements suisses, soit dont la majorité du capital est en mains suisses, constitue tout simplement une mesure discriminatoire à l'encontre d'établissements financiers offrant de solides garanties financières et soumis aux mêmes règles et instances de contrôle que les établissements que la commission ad hoc veut protéger, mais dont la maison mère se trouve à l'étranger. Or j'ose prétendre que, ces dernières années, la filiale suisse de la Deutsche Bank, par exemple, s'est avérée nettement moins fragile que la très suisse UBS. En a parte, on m'a dit que le Conseil Fédéral n'aurait certainement pas sauvé la Deutsche Bank, mais je pense qu'il y a des autorités allemandes toutes aussi puissantes que notre Conseil Fédéral pour faire le travail si besoin est. Le rapport de la commission ad hoc

souligne que la volonté déclarée est que les établissements retenus doivent avoir leur siège social en Suisse. Or, sans vouloir lui faire une publicité exagérée, la Deutsche Bank (Suisse) SA, par exemple, répond parfaitement à ce critère. 2) Le texte primitif de la Municipalité correspond à ce qui se pratique pour de bonnes raisons dans la majorité des communes vaudoises. Il n'y a, à mes yeux, aucune raison d'adopter une position à part sur ce point. En conclusion, et avec l'appui d'une majorité du groupe libéral, je vous prie de bien vouloir accepter de revenir au texte proposé par la Municipalité pour le chiffre 5.1. du préavis 10/2011 et vous remercie de votre attention.

Le Président ouvre la discussion sur l'amendement proposé par Monsieur Richard PFISTER et donne la parole à la Municipalité, selon l'article 69, alinéa 1 de notre règlement.

Monsieur le Syndic :

Evidemment que la proposition d'amendement met la Municipalité dans une position assez particulière. Dans un esprit de consensus, il est vrai, la Municipalité s'est ralliée à l'amendement proposé par la commission. Pourquoi ? Au fond, la Municipalité, vous l'avez compris a voulu corriger, ce que l'on peut appeler, une anomalie ou disons sortir de l'illégalité, si on veut prendre des termes plus forts, puisqu'on s'est aperçu que la politique de placement de nos liquidités pratiquée depuis plusieurs années ne respecte pas la loi sur les communes et les obligations de cette loi sur les communes. Donc, volonté de corriger et pour faire cette correction on a repris le texte qui est appliqué dans la plupart des communes vaudoises qui sont soumises bien sûr à la même problématique. D'où le texte qui est proposé dans le préavis. Alors, c'est vrai qu'il y a eu un large et intéressant débat en Commission des finances sur cette question, sur les questions de gestion du risque. Débat qui s'est poursuivi à la commission ad hoc et finalement la Municipalité s'est ralliée à la proposition d'amendement dans la mesure où cette proposition atteignait l'objectif initial, c'est-à-dire de rendre conforme la pratique actuelle. Alors, maintenant je laisse le Conseil décider quelle est la meilleure version. J'aurais beaucoup de peine à combattre l'amendement qui correspond au texte initial de la Municipalité. J'espère que vous le comprendrez et je sais que le Conseil, dans sa grande sagesse, retiendra la meilleure formulation possible.

Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD demande la parole :

Juste un mot concernant l'argument d'un traitement discriminatoire. Je crois qu'il faut que l'on se souvienne du point de départ de notre débat, c'est la loi sur les communes. Et la loi sur les communes, à son article 44 dit que la commune doit déposer des disponibilités auprès de la Banque Cantonale Vaudoise, la Banque Nationale Suisse ou encore tout autre établissement agréé par le Conseil. Donc là, il y a déjà une discrimination. Est-ce que vous considérez que la loi vaudoise sur les communes serait discriminatoire ?

Monsieur Richard PFISTER demande la parole :

Je n'oserais pas prétendre que la loi sur les communes est discriminatoire. Mais, cette loi sur les communes laisse justement la possibilité au Conseil de choisir. Alors, je prétends là que la version de la Municipalité est moins discriminatoire que celle de la commission.

Monsieur Christian POLIN demande la parole :

Je crois qu'il faut remettre l'église au milieu du village. Le monde occidental, ces jours ci, est balayé par une crise de confiance monumentale. A un point tel que les grandes

banques internationales ne se prêtent plus entre elles et à un point tel que même l'Allemagne, rempart de la rectitude parle ouvertement de laisser tomber la Grèce et laisser à vau-l'eau l'Euro et tout ce qui va avec et au milieu de cette tempête il y a une petite communauté qui s'appelle la commune de Pully qui dispose actuellement de magot d'environ 15 millions de francs suisses, qu'elle place à un mois renouvelable, en espérant que la banque à qui elle le prête le lui rendra à l'échéance de son prêt. Ce qui importe pour nous, c'est de conserver ce magot de 15 millions et de ne pas le perdre sur un coup de dé dicté par le hasard. Alors, ce que je vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, c'est de revenir ou de maintenir le texte de la commission excellemment présidée par notre collègue Madame Edna CHEVALLEY et de refuser l'amendement de notre collègue Monsieur Richard PFISTER. Je vous en donne les raisons. Il y aurait paraît-il une discrimination à l'égard des banques ou des établissements étrangers et certes cet argument a du poids. Mais ce n'est pas une question de discrimination. C'est une question de risque. Dans l'éventualité d'un défaut d'un grand groupe bancaire étranger ayant une filiale en Suisse, la BNP, la Deutsche Bank, le Banco di Roma etc., il est évident que la Confédération ne lèverait pas le petit doigt pour sauver cette filiale étrangère comme elle l'a fait pour l'UBS et notre prêt serait piégé dans cet immense cataclysme. Le sort de Pully serait donc suspendu au sauvetage, éventuel, de cette filiale étrangère par les autorités de Berlin, de Paris, de Londres ou de Hong Kong. Mesdames et Messieurs est-ce vraiment le type de Monopoly que désire notre Conseil, non, je vous invite à refuser le projet d'amendement et à voter le préavis tel qu'il a été conçu par la commission.

Monsieur Jean-Paul CHAPUIS demande la parole :

Je ne veux pas vraiment prolonger de trop ceci, mais les propos catastrophistes de Monsieur Christian POLIN n'ont pas lieu d'être ici, la Municipalité saura très bien choisir. Je ne vais pas faire l'injure à Monsieur Christian POLIN de lui donner des leçons en matière financière, mais tout de même Monsieur POLIN vous savez comme moi que le problème est un problème de gestion des risques et pas un problème nationalité des actionnaires d'un établissement. Il suffit de se promener, Mesdames et Messieurs, le long de la l'avenue Général Guisan pour voir l'excellentes entreprises étrangères qui sont établies à Pully et dont la solidité ne fait certainement pas de doute et je crois que là, je ne veux allonger, mais c'est un petit peu ridicule que nous fassions ce type de discrimination. Je vous remercie.

Monsieur Pierre-William LOUP demande la parole :

J'aimerais simplement relever deux choses en tant que libéral. La proposition d'amendement vous est venue d'un membre du parti libéral. La première chose, cette majorité était extrêmement minime au niveau du parti libéral et quand à moi je me range complètement à l'argumentation de Monsieur Christian POLIN. Je pense effectivement qu'il y a un risque évident, en tout cas actuellement, à placer dans des filiales étrangères établies en Suisse.

Monsieur le Syndic demande la parole :

J'ai dit que je vous laisserais débattre et que vous auriez la sagesse de choisir la bonne solution, je n'en doute toujours pas. Mais, enfin je crois effectivement, à écouter les propos de Monsieur le Conseiller Christian POLIN, il y a un mélange entre des notions de risques qui sont réels, on connaît la situation actuelle et des notions qui sont l'objet de la proposition de la Municipalité, de choix d'un établissement pour placer des liquidités. Donc dans les deux cas, quelle que soit la formulation que vous adopterez il y a une

question de gestion du risque qui se pose et c'est vrai qu'il y a une mention qui n'est pas une précaution vraiment supplémentaire très solide, qui est la notion qui dit, en se rapportant à ces établissements, offrant des solides garanties financières. Alors, cela ça ne couvre pas non plus le risque. Ce que j'aimerais simplement dire, on ne peut quand même pas résumer le choix du Conseil entre ces deux propositions, en disant : c'est ou la sécurité ou la partie de Monopoly. Je ne crois pas du tout que la proposition initiale qui est faite dans le préavis consiste à se lancer dans une partie de Monopoly avec une espèce d'ignorance du risque. C'est simplement ce que je voulais préciser pour que vous puissiez prendre votre décision en toute sérénité.

La parole n'étant plus demandée. Le Président demande à Monsieur le Conseiller Richard PFISTER, après cette discussion, s'il maintient son amendement.

Monsieur Richard PFISTER :

Je le maintiens notamment pour la raison suivante : c'est de faire un amalgame entre les difficultés de la Grèce et les possibilités de choisir entre des établissements dont la majorité du capital n'est pas Suisse, il y a un abîme et je m'étonne aussi que Monsieur Christian POLIN nous ait servi cet argument-là. C'est exactement la même chose que de dire que parce qu'un tsunami endommage une centrale nucléaire que nos centrales nucléaires sont en grand danger.

Le Président clôt la discussion et relit l'amendement qui est la proposition originale de la Municipalité « d'accorder à la Municipalité une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2011-2016, de placer les disponibilités dans la Commune auprès des établissements bancaires, des compagnies d'assurances, des collectivités publiques, ou d'entreprises établies en Suisse et offrant de solides garanties financières ».

Le Président passe au vote de cet amendement et priant les Conseillères et les Conseillers qui sont d'accord avec cette amendement de la manifester en levant leur carton orange.

Cet amendement est refusé à une large majorité, il y a eu 13 voix pour et une abstention.

Le Président ouvre une discussion générale sur l'ensemble du préavis 10/2011.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

Le Président déclare que les Conseillères et Conseillers qui sont d'accord avec les conclusions amendées du préavis 10/2011 sont priés de le manifester en levant leur carton orange.

Les conclusions amendées du préavis 10/2011 sont acceptées à une large majorité et une abstention.

3.12. Préavis 11/2011 Autorisation de plaider

Le Président invite Madame Madeleine BAUMANN, présidente de la commission ad hoc à venir à la tribune commenter son rapport.

Madame Madeleine BAUMANN :

Une commission s'est réunie pour traiter du préavis 11/2011. Alors la commission était

composée de Messieurs Frank DUCRET, Jean-Robert CHAVAN, Fabio OLIOSI, Philippe SCHMID, Alexandre TOLOU, Léopold CORDEY, Jean-Marc DUVOISIN et moi-même comme présidente. Lors de la séance nous avons bénéficié de la présence de Monsieur Gil REICHEN, Syndic et Madame Corinne MARTIN. Ce préavis a été traité relativement rapidement puisqu'il fait partie de ces autorisations qui sont votées au début de chaque législature et ce que l'on peut dire c'est que nous avons fait une toute petite correction dans le préavis. C'est-à-dire qu'au niveau du premier paragraphe sur le Code Vaudois de procédure, cette référence n'a plus lieu d'être, mais cela ne modifie en rien le fond du préavis. La commission à l'unanimité recommande au Conseil communal de Pully d'accepter le préavis 11/2011 et : 1. d'accorder à la Municipalité, pour la durée de la législature 2011-2016, l'autorisation générale de plaider comportant le droit d'agir tant comme défenderesse que comme demanderesse devant toutes les instances judiciaires et de pouvoir se désister, transiger, compromettre ou passer expédient ; 2. conformément à l'article 16, deuxième alinéa du Règlement du Conseil communal, d'inviter la Municipalité à rendre compte au Conseil communal, à l'occasion du rapport sur sa gestion, de l'emploi qu'elle aura fait de cette compétence.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote sur les conclusions du rapport de la commission ad hoc. Celles-ci étant les mêmes que celles du préavis municipal le Président ne les relit pas.

Les conclusions du préavis 11/2011 sont acceptées à l'unanimité.

3.13. Propositions individuelles

Monsieur Gérard MIELI demande la parole :

Au cours de son excellente intervention lors de la séance d'installation des autorités le 29 juin, notre Syndic a longuement parlé des logements et des projets d'aménagement du territoire. S'il admet que les divergences et les nuances de points de vue entre les différentes sensibilités politiques sont restées, jusqu'ici, au second plan, il déclare que le signe est parfaitement clair et que la nouvelle Municipalité ne saurait l'ignorer. Cette intervention a, je l'espère, recueilli l'approbation tacite de tous les partis. Nous, au PS, sommes anxieux de connaître la façon plus factuelle de la détermination de la Municipalité sur ces deux objectifs. Certes, deux motions ont été transmises à la Municipalité. De son côté un travail d'approche important a été effectué. La synthèse politique de cette démarche est certainement complexe aussi sans précipitation nous lui demanderons d'informer notre Conseil de ses intentions en ce qui concerne un calendrier de mise en œuvre des différents projets qui sont en ce moment dans ses tiroirs. Par avance, nous la remercions.

Monsieur le Syndic demande la parole :

Je remercie Monsieur le Conseiller Gérard MIELI de nous avoir transmis le texte de son vœu, auquel il sera répondu par le biais d'une communication lors de la prochaine séance du Conseil communal du mois d'octobre. J'aimerais simplement relever que la Municipalité n'a rien oublié, et le Syndic qui vous parle n'a rien oublié de ses propos de fin juin. Il se trouve que l'été est court, que la Municipalité nouvelle s'est mise au travail avec ardeur, elle prépare un budget 2012, elle prépare un programme de législation, un taux d'imposition, un plafond d'endettement, mais elle n'a pas oublié la politique du logement et les grands projets pour Pully. Merci d'attendre la prochaine séance du Conseil communal pour avoir les informations souhaitées.

Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :

J'aimerais savoir si nous sommes au point 13 « propositions individuelles » à ce moment-là il s'agit uniquement d'initiatives, c'est-à-dire postulat, interpellation, motion, parce que je viens d'entendre un vœu. A ce moment-là nous sommes au point 14 et non 13. Si nous sommes au point 14 j'ai des interventions à faire, mais j'attendais simplement le point divers.

Le Président passe au point divers.

3.14. Divers

Madame Annie MUMENTAHLER demande la parole :

J'avertis tout de suite que j'ai deux interventions au nom du groupe de l'UDC. La première c'est une simple question, apparemment Monsieur le Syndic vient en partie d'y répondre. En 2006, nous avons reçu sur nos tables, lors du premier Conseil de la nouvelle législature, vos lignes directrices pour les 5 ans à venir. Avez-vous envisagé en 2011 de mettre sur pied un nouveau programme de législation, ou tout aux moins de nouvelles lignes directrices. Cela nous paraît d'autant plus important cette année qu'il y a eu changement de Syndic, arrivée de deux nouveaux conseillers municipaux et remaniements de plusieurs dicastères. Nous tenons à souligner par ailleurs que 31 % des élus dans cette salle ne sont pas représentés à la Municipalité et n'ont pas la possibilité d'être renseignés par leur Municipal et de dialoguer avec lui. Il nous paraît donc important d'augmenter la communication entre l'exécutif et l'entier du législatif durant cette législature. Merci par avance pour votre réponse directe et claire.

Monsieur Gil REICHEN demande la parole :

Merci de me dire que ma réponse doit être claire avant de l'avoir entendue, ça m'encourage. J'aimerais vous dire que non seulement il y aura un programme de législation, c'est une obligation constitutionnelle, donc la Municipalité va prochainement, la séance est déjà fixée, discuter du cadre de ce programme, qui s'appellera pas « ligne directrice » mais véritablement « programme de législation ». Malheureusement, encore une fois l'été a été trop court pour mettre sous toit ce document important. Document cadre pour les cinq prochaines années. Mais ce document devrait être sous toit et diffusé cet automne, en tout cas au plus tard d'ici la fin de l'année et je vous assure que nous ferons en sorte d'améliorer encore si possible sa diffusion et sa qualité de sa diffusion et nous serons attentif également à ce que les groupes qui sont pas présents à la Municipalité aient la meilleure information possible.

Madame Annie MUMENTHALER :

Je me réjouis de ce que j'ai entendu. Merci Monsieur le Syndic.

J'ai une deuxième intervention. L'UDC tient à faire une demande officielle ce soir à la Municipalité, sous forme d'un vœu qui, nous l'espérons, ne deviendra pas un vœu pieux... Nous souhaitons qu'il soit rajouté au budget 2012 l'achat d'un objet de mobilier urbain, indispensable à la propreté de notre ville. Il s'agit de grands cendriers, sur pied, vissés au sol. Ces cendriers de format conséquent seraient installés, devant les perrons, à l'entrée des bâtiments du patrimoine administratif de la Commune, tels que la Maison Pulliérane, l'office de la population, le Prieuré, le théâtre de la voirie, etc. Ils éviteraient ainsi que les fumeurs n'écrasent leurs mégots sur le sol, avant d'entrer dans les bâtiments, ou pendant une pause. Il n'y a qu'à voir à la fin d'une séance du Conseil communal, les dizaines de mégots écrasés devant l'entrée. Il ne s'agit pas d'inciter les fumeurs à cultiver leur vice en leur mettant un cendrier à disposition, il s'agit de permettre aux fumeurs un geste écologique, pour la propreté de notre Commune. Les écologistes présents dans cette salle devraient être satisfaits de cette demande car elle s'inscrit dans un « **geste durable** ». Merci à la Municipalité d'étudier avec bienveillance cette demande.

Madame Marie-Chrystina CUENDET demande la parole :

Madame la Conseillère votre demande paraît totalement pertinente et la Municipalité va voir de quelle manière elle va mettre à disposition plusieurs cendriers auprès des bâtiments administratifs. Toutefois, nous ne saurions encore vous dire leur taille et leur emplacement.

Madame Annie MUMENTHALER :

Je remercie Monsieur le Syndic et Madame la Municipale, je suis comblée ce soir.

Monsieur Stéphane COENDOZ demande la parole :

Le 10 juillet au 17 juillet 2011 la ville de Pully a accueilli 1'200 gymnastes portugais dans le cadre de la Gymnaestrada. Voir à l'occasion des multiples communiqués de presse, dans toutes les interviews télévisées, radiophoniques et dans la presse écrite, les responsables lausannois n'ont à aucun moment fait mention des communes partenaires qui ont grâce à leur précieuse collaboration participé à la parfaite réussite de cette manifestation. La ville de Lausanne a l'intention d'organiser d'autres manifestations d'envergure internationale avec probablement le soutien des communes avoisinantes, aussi je souhaiterais émettre le vœu suivant à notre Municipalité. Premièrement de remercier la Municipalité de Lausanne d'avoir associé la ville de Pully à la manifestation de Gymnaestrada et deuxièmement de regretter que les dirigeants de cette manifestation n'aient à aucun moment associé les communes partenaires dans leurs remerciements à la parfaite réussite de Gymnaestrada 2011.

Monsieur le Syndic demande la parole :

Je suis absolument navré si la commune de Pully n'a pas été citée dans les discours officiels ou dans les communiqués officiels c'est vrai que cette manifestation a été possible grâce à l'engagement de nombreux bénévoles. Le Président y a fait allusion en début de séance. J'ai pu par le biais d'une lettre au nom de la Municipalité remercier les différents bénévoles, associations qui ont participé à Pully à la réussite de cette manifestation. Maintenant, je crois que le comité d'organisation est pleinement conscient de l'impact et au fond du succès de cette manifestation et de l'impact des bénévoles sur cette manifestation. J'ai vu plusieurs campagnes d'affichage qui remerciaient les bénévoles. On a reçu des courriers pour nous remercier de notre participation, de la mise à disposition des locaux. Il y a encore des différentes manifestations, repas de remerciements qui sont organisés. Donc, voilà je crois que au niveau des organisateurs

j'ai le sentiment qu'il y a une conscience totale de l'impact de ces bénévoles. Maintenant les discours ils sont derrière nous et je crois qu'on ne peut plus tellement agir par rapport au passé mais voilà. On entend votre vœu. Mais je crois que l'on ne peut pas vraiment y donner une suite très concrète.

Madame Catherine CORFÙ BARACCHINI demande la parole :

J'ai une simple question à l'attention de Madame Maria-Chrystina CUENDET, elle concerne l'église de Chantemerle. Depuis plus d'une année le clocher de l'église de Chantemerle est abîmé et personne n'est intervenu. L'année passée lors des travaux de construction du bâtiment adjacents à l'église de Chantemerle les mouvements de la grue ont endommagé la flèche de l'église et la girouette. Il y a maintenant plusieurs mois que ce chantier, qui était situé à l'avenue de Belmont 3, est terminé. Les services responsables ont été informés du dégât, mais jusqu'à aujourd'hui les réparations n'ont pas été effectuées. Nous aimerions savoir, j'ai quatre petites questions. Pourquoi la commune n'est pas intervenue avant ? Qui va s'occuper de la remise en état ? Sachant que les frais relatifs à ces travaux de réparation sont onéreux, car de nature acrobatique ? Où est-ce que ce sera à la charge de la commune ? L'avis de défaut a-t-il été notifié à l'entreprise responsable du chantier ? et dernier point, les travaux de réparation ont-ils été planifiés ? Merci Madame la Municipale de bien vouloir me répondre.

Madame Maria-Chrystina CUENDET demande la parole :

Tout d'abord merci de m'avoir transmis vos questions de manière à pouvoir préparer et vous répondre ce soir directement. Effectivement c'est bien une grue qui a endommagé le clocher de l'église de Chantemerle. Lorsque la commune en a été avertie, elle a établi des devis, chiffrés les réparations et pris contact avec l'entreprise concernée qui a reconnu sa responsabilité. Cela date du mois de mars, nous avons décidé de reporter les travaux en raison des différents chantiers qu'il y avait, notamment celui du carillon et qui avait un impact sur le toit de l'église en fait. Et cette inauguration du carillon a eu lieu le septembre. Avec l'accord des parties et de l'assurance du responsable nous avons planifié des travaux qui auront lieu ces prochains jours, maintenant que l'inauguration du carillon a été faite.

La parole n'est plus demandée, le Président déclare que nous arrivons au terme de notre séance, il est 21 heures 45, il clôt la discussion et souhaite à chacune et chacun un bon retour dans leur foyer. Il attend tous les membres du Conseil pour notre prochaine séance le 12 octobre 2011 dans cette même salle. Je vous remercie pour la soirée.

Le Conseil applaudit.

Le Président :

La secrétaire :

Adriano Franscini

Jacqueline Vallotton

